



SERVICE AREF

Aide au Retour en Famille

Pour un retour sécurisant en famille



Les enjeux d'un retour de l'enfant dans sa famille après de nombreux mois/années de séparation liés à une mesure de placement ont nécessité la recherche d'une nouvelle forme d'accompagnement.

L'**Aide au Retour En Famille (AREF)** est une aide proposée aux parents dont l'enfant revient au domicile à la suite d'un placement.

La notion de danger immédiat est enrayée, le parent fait figure d'attachement pour l'enfant et la famille adhère à l'accompagnement.

L'AREF est une aide qui se met en place dès le retour de l'enfant d'un placement (administratif ou judiciaire) au domicile de ses parents après signature auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'axe central de cette réponse se situe dans la souplesse de la structure à proposer :

- Une intervention de 6 mois.
- Un mode d'accompagnement intensif dans les débuts adapté aux besoins de l'enfant et de sa famille.
- Une proximité géographique.
- Une continuité d'intervention et d'accompagnement dès le retour au domicile.

Notre mission

- **Accompagner l'Enfant** tout en laissant une place entière aux parents qui sont dans un cheminement de construction familiale.
- **Redonner une place réelle** et effective aux parents dans la prise en charge de leur enfant.
- **Impulser une dynamique** au sein de la famille en s'appuyant sur les compétences et le savoir faire de la famille.
- **Conforter les parents dans leurs capacités** à trouver des réponses adaptées aux besoins de leur(s) enfant(s),
- **Soutenir la famille** dans sa pratique de la parentalité au travers des actes de la vie quotidienne et en les resituant dans leurs droits et dans leurs besoins.
- **Prendre en compte les complexités** auxquelles sont confrontés les parents et l'enfant dans le cadre d'un retour au domicile après une période de séparation physique.

Accompagner la relation Parents-Enfants



Une mesure pour les 0-13 ans

L'AREF concerne les enfants de 0 à 13 ans, elle vise au travail de réapprentissage du vivre ensemble et au « faire en famille ».

Des nouvelles pratiques d'accompagnement

L'AREF se situe dans une logique d'accompagnement éducatif à la Parentalité, adapté à la spécificité des besoins de chaque famille.

L'enjeu est de faciliter le retour au domicile en amenant la famille à trouver des ressources internes.

Le service AREF, attaché à une structure collective permet de faciliter l'adaptation aux besoins de l'enfant, de proposer une palette de modes d'accompagnements diversifiés appuyée sur une équipe pluridisciplinaire de la collectivité et une continuité de service.



Une intervention auprès des familles dès le retour

Le service se tient disponible en amont de l'effectivité de l'intervention.

Un accompagnement est assuré régulièrement auprès de l'enfant et de sa famille par le service AREF.

L'Aide au Retour en Famille repose sur l'exercice de l'autorité parentale soutenue.

Cette mesure est mise en place pour une durée de 6 mois.

Elle est proposée dans l'objectif d'accompagner la fin d'une mesure de placement, le retour de l'enfant.



La mise en œuvre de l'AREF

- Une intervention 6 jours sur 7.
- Des astreintes 7 jours sur 7 et 24h sur 24 au service des enfants et de leurs familles.
- De larges plages d'interventions de 7h à 21h.
- Une intervention soutenue, au minimum 2 à 3 fois par semaine le premier mois. Une intervention moins soutenue adaptée selon l'évaluation les mois suivants.
- Des équipes pluriprofessionnelles au service de l'accompagnement dédié.

En cas d'accident ou de situation de danger dans la famille, le service de l'ASE en sera informé sans délai.

